

# SYNTHÈSE

## de la résidence CAUE à Chissey-en-Morvan

PAYSAGE



ESPACES  
PUBLICS

COMMERCES

BÂTI

## Traversée du bourg & autres réflexions

# 2025



**Résidence d'architectes et de paysagistes des CAUE 58 et 71**  
réalisée en juin et juillet 2025  
avec les équipes municipales, des habitants et les partenaires  
de Chissey-en-Morvan et de Moux-en-Morvan  
avec enthousiasme, investissement et convivialité



*Diane Camus, architecte*  
*Virginie Juteau, architecte*  
*Emmanuelle Limare, paysagiste*  
*Laurence Prod'homme, architecte, directrice*  
*Bertrand Reymondon, architecte*



*Johannie Derouault-Picard, architecte*  
*Claire-Hélène Delouée, paysagiste, directrice*  
*Christophe Joly, architecte*  
*Virginie Jules, documentaliste*  
*Pauline Sauveur, architecte*

# Sommaire

<b>1   Etat des lieux partagé</b>	... 4
<b>2   Enjeux principaux d'aménagement et perspectives</b>	... 10
<b>3   Éléments de programme et premières intentions</b>	... 12
<b>4   Conseils et recommandations</b>	... 18
<b>5   Actions, démarches et acteurs</b>	... 20
<b>Annexes</b>	... 22



# Introduction

Les communes voisines de Moux-en-Morvan (58) et de Chissey-en-Morvan (71), sont réunies par la vallée du Ternin. Toutes deux bénéficient du dispositif Villages d'avenir. Dans ce cadre, elles sollicitent les conseils de leurs CAUE respectifs en 2024 sur des questions architecturales et paysagères en centre-bourg. Elles sont animées par le souhait de faire participer les habitants dans les réflexions sur l'avenir de leur commune.

La commune de Chissey-en-Morvan réfléchit plus particulièrement à la revitalisation de son cœur de village. Elle souhaite être accompagnée pour identifier les pôles de projets, concerter les habitants sur les besoins, les envies et les usages des différents sites, et dégager des priorités et démarches.

La commune de Moux-en-Morvan quant à elle, s'interroge sur l'avenir d'un ensemble bâti - désormais propriété communale - à proximité immédiate de l'église et de la mairie. Ces bâtiments, ancien hôtel, restaurant et logements, sont en effet non occupés depuis de nombreuses années. Les élus engagent une réflexion globale d'aménagement de cet îlot et souhaitent que différentes pistes soient discutées et testées auprès des habitants suivant une démarche participative.

En réponse à ces sollicitations respectives, le CAUE de Saône-et-Loire et le CAUE de la Nièvre ont proposé aux deux communes le montage et l'animation d'une résidence architecturale et paysagère croisée, permettant d'intervenir sur les thèmes du bâti et de l'espace public de façon interactive, collective et partagée. Des ateliers participatifs et des temps forts en journée et en soirée ont permis d'échanger et de recueillir les avis du plus grand nombre d'habitants possible.

Ce document constitue la synthèse de la résidence à Chissey-en-Morvan.

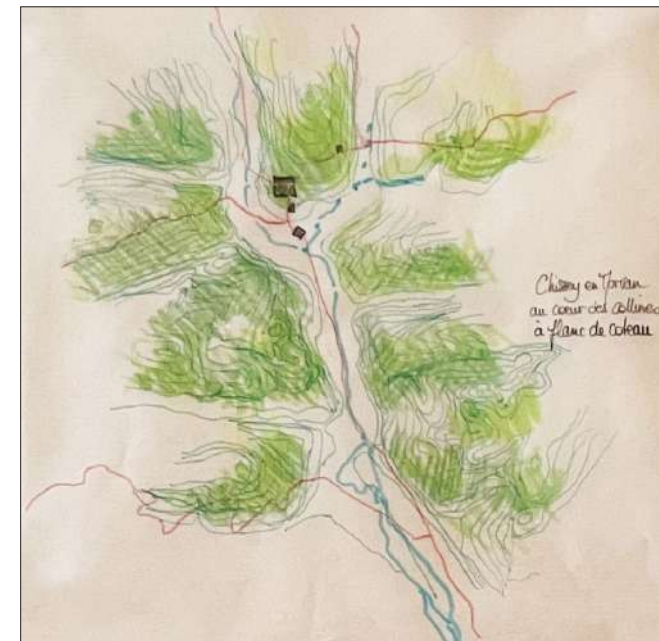


# 1 | État des lieux partagé à l'échelle de la commune

La commune de Chissey-en-Morvan s'étend aux portes nord du département de Saône-et-Loire, en plein cœur du Parc Naturel Régional du Morvan (PNRM). La commune (297 habitants - 380 habitants en population DGF) se compose du **bourg et de nombreux hameaux et écarts**.

Cerné de collines boisées et de bocage en bas des pentes, le village est **implanté à flanc de coteau**, surplombant la **vallée du Ternin**. De **nombreux ruisseaux** rejoignent ce cours d'eau principal, leur tracé creusé dans les reliefs. Ils sont à l'origine de chemins encaissés, de petites clairières accompagnant les hameaux et de zones humides associées. La confluence de la Plaine et du Ternin crée un lieu champêtre, paisible et un peu magique au milieu du bourg. Plus loin, un bief alimentait l'ancien moulin. Le Ternin poursuit son chemin, rejoint l'Arroux, qui se jette ensuite dans la Loire à hauteur de Digoïn.

**Les paysages ont changé depuis 50 ans** : les monts étaient autrefois couverts par les prés et prairies cernés par les haies. Ces espaces ouverts sont aujourd'hui occupés par les forêts. De nombreuses vues et percées sont toutefois préservées sur ce relief vallonné depuis les routes de campagne et depuis le bourg. Ce paysage apprécié des habitants et des touristes se découvre grâce à des sentiers de randonnée, empruntant notamment l'ancienne voie romaine au nord du village, ou rejoignant l'un des quatre châteaux ou reliant les trois moulins de la commune.

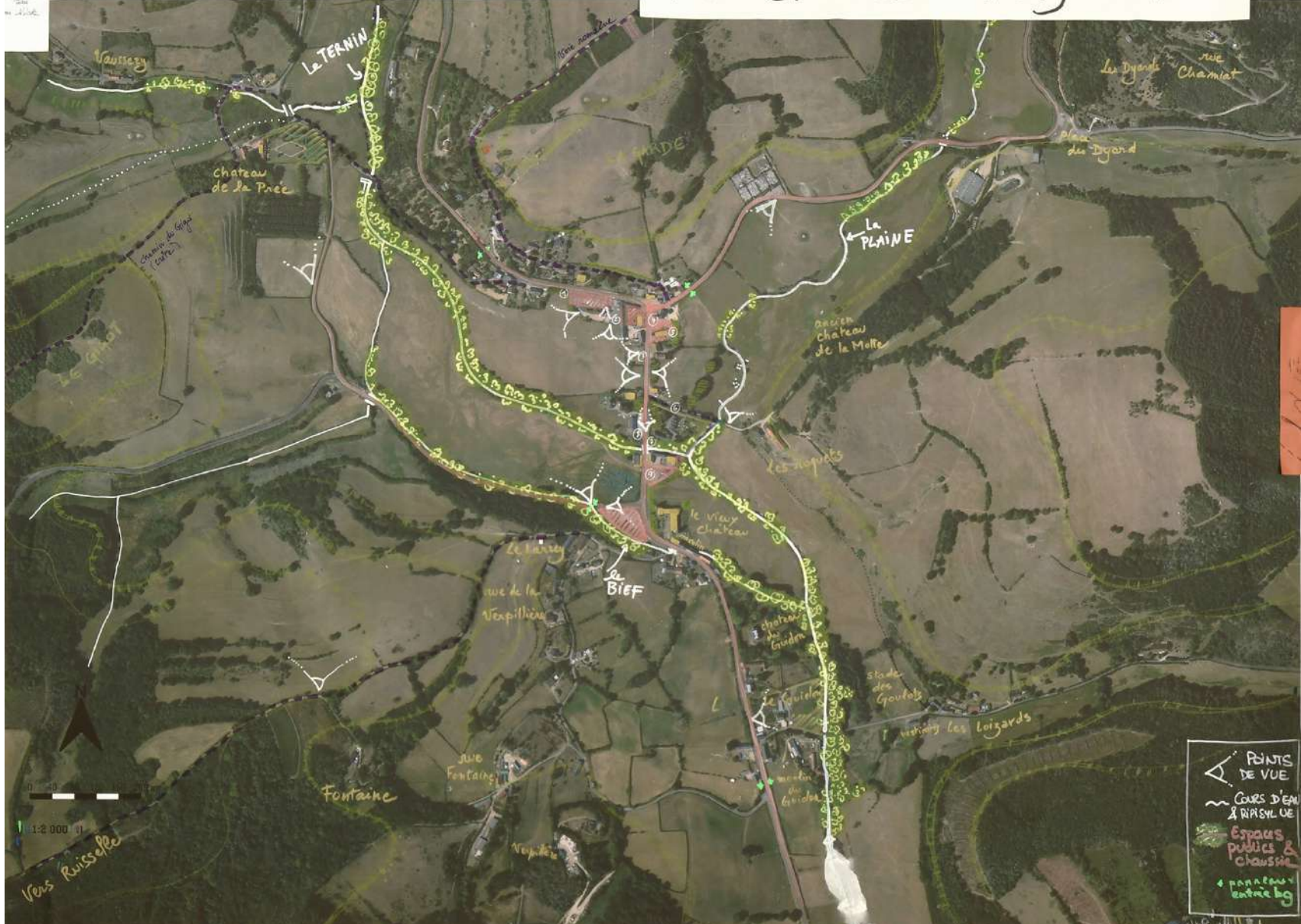


Croquis du relief, des cours d'eau et de l'implantation du bourg

Bocage et bois sur les reliefs (carte postale datant du début du XX<sup>e</sup> siècle et photographie aujourd'hui)



# LE GRAND PAYSAGE



Chissey-en-Morvan - Synthèse de la résidence CAUE 2025

# 1 | État des lieux partagé à l'échelle du bourg

## Des entrées de village peu lisibles

**Depuis Buis, Goix et Moux-en-Morvan au nord**, l'entrée de bourg n'est pas immédiatement ressentie : le bâti dispersé, les vues dégagées, la largeur de chaussée, le marquage au sol et la descente confèrent plutôt une ambiance de pleine campagne. Le ralentissement n'est ainsi pas intuitif. Seul le clocher signale l'approche d'un bourg.

Un peu plus loin, les surlargeurs d'enrobé au niveau des accotements et la perspective du vaste carrefour et de la route des Guyards rassurent les automobilistes, souvent surpris ensuite au dernier moment par le virage marqué...

**Depuis le Guidon au sud**, l'implantation du bâti est relativement dispersée ; le village ainsi étiré ne permet pas une lecture claire de la zone urbanisée depuis le Guidon, le vieux Château, jusqu'au bourg.

## Une organisation du bourg en deux parties

Le bourg est organisé en deux parties séparées par le Ternin :

- **le cœur de village** regroupe les bâtiments institutionnels, les services, les commerces et de l'habitat. Le bâti est assez dense, avec l'église pour repère. La mairie, l'école, la salle des fêtes forment un îlot bâti groupé.
- **le Creux des chevaux** correspond à la partie sud du bourg, une fois le Ternin franchi, jusqu'au groupe bâti vers le vieux château. La traversée et les différents espaces publics sont évoqués plus en détail sur les pages suivantes.



Entrée nord-ouest du bourg

# ÉTAT DES LIEUX

# LA TRAVERSÉE



## COEUR DE VILLAGE

**TERRAINS**  
- voir plan  
- voir plan de situation  
- voir plan de situation  
- voir plan de situation

**COURS DE LA MOULIE**  
- voir plan de situation  
- voir plan de situation  
- voir plan de situation

**CHATEAU DE LA MOULIE**  
- voir plan de situation  
- voir plan de situation  
- voir plan de situation

**ÉGLISE DE L'ÉCRIVE**  
- voir plan de situation  
- voir plan de situation  
- voir plan de situation



**CHATEAU DE LA MOULIE**  
- voir plan de situation  
- voir plan de situation  
- voir plan de situation

**TERRAINS**  
- voir plan de situation  
- voir plan de situation  
- voir plan de situation

## LE CREUX DES CHEVAUX

**CREUX DES CHEVAUX**  
- voir plan de situation  
- voir plan de situation  
- voir plan de situation

**CHEMIN DERRIÈRE LA POSTE**  
- voir plan de situation  
- voir plan de situation  
- voir plan de situation

**PLACE DU SEU DE GUILLES**  
- voir plan de situation  
- voir plan de situation  
- voir plan de situation

**PLACE DU CHATEAU**  
- voir plan de situation  
- voir plan de situation  
- voir plan de situation

- Route départementale
- Espaces publics
- Bâtiments communaux
- Bâtiments privés structurants
- Murets structurants
- Chemins piétons
- ✓ Points de vue
- Cours d'eau
- Végétation structurante
- "Pépites"



# 1 | État des lieux partagé par espace public

## Le cœur de village

### • Une longue traversée au tracé rectiligne

La rue principale du bourg, route départementale, se caractérise par de longues sections au tracé rectiligne, une large chaussée homogène, une topographie marquée entre le haut et le bas du village et une bonne visibilité. Elle est ainsi plus perçue comme une route qu'une rue de village et incite à la vitesse. De plus, les accotements et espaces devant les bâtiments publics ne sont pas toujours qualifiés, ils contribuent à élargir visuellement la largeur de chaussée.

Mais le paysage latéral confère un certain rythme à la traversée grâce notamment :

- aux percées maintenues vers le grand paysage
- aux nombreux tilleuls en alignement, privés ou publics, aux grands arbres des parcs privés,
- au bâti intéressant...

Le cheminement piéton n'est pas continu au fil du parcours, mais rythmé par les points d'intérêt paysager.

### • La place ou parking des Gilandes

Ce lieu est un parking minéral et ne fonctionne pas comme une place. Il se poursuit jusqu'à l'entrée de l'école avec une topographie marquée. Signalétique discrète.

Nombreux arbres présents dont des arbres fruitiers, cadrant des vues sur le grand paysage.

Accès du bus scolaire à reculons... posant question.

### • Un ensemble de bâtiments institutionnels et commerces, marquant l'angle du village

Epicerie = lieu de convergence des habitants, terrasse trop étroite et directement sur rue. Marche peu confortable sur trottoir.

Bâtiments institutionnels anciens, groupés : mairie, école, salle des fêtes...

Cour de la mairie ombragée, agréable... mais occupée fréquemment par les voitures. Sortie véhicule dangereuse dans le virage, avec peu de visibilité.

Grande cour de l'école, monotone et minérale. Cour de 700 m<sup>2</sup> (norme pour 6 classes) - Préau de 100 m<sup>2</sup> (norme pour 100 élèves). Ouverture sur le grand paysage au-dessus du mur de clôture, occultée par un haut grillage.

Beaucoup de lieux de stationnement pour des occupations sur des temps différents : stationnement minute face à l'épicerie / stat. école et salle des fêtes place des Gilandes / stat. salle des fêtes et mairie dans la cour.

Mairie peu mise en valeur par l'espace minéral. Difficulté d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

### • Les abords de l'église et du monument aux morts

Pas de parvis pour les cérémonies.

Arbres extrêmement taillés, très abîmés. Aménagement récent autour du monument, mais encore minéral.

Parc agréable et arboré à l'arrière et sur les côtés de l'église, au caractère privatif avec ses clôtures.



*Les automobilistes ont une excellente visibilité depuis le carrefour au nord jusqu'à la place du château*

## Le Creux des chevaux

### • **Franchissement du Ternin et confluence avec la Plaine**

Pont historique et intéressant d'un point de vue architectural, franchissant le Ternin.

Sentier enherbé, peu visible et confidentiel, menant vers la confluence du Ternin et de la Plaine.

Bel espace arboré, ombragé, bucolique au niveau de la confluence.

Accès enherbé possible pour rejoindre la place du jeu de quilles, en contrehaut, soutenue par un mur.

Deux places en quinconce de chaque côté de la route départementale :

### • **Place du jeu de quilles**

Espace agréable, peu qualifié, enherbé naturellement. Très ouvert sur la rue et le grand paysage.

Respiration entre les deux entités bâties du bourg.

Grands arbres en périphérie procurant une ombre estivale agréable, mais qui ferment la perspective vers le Guidon et la rivière.

Lieu polyvalent et festif.

### • **Place du château**

Cette ancienne voie, devenue vaste espace minéral, s'enherbe naturellement.

Lieu de stationnement et de festivité.

Espace peu qualifié qui crée une béance à l'entrée du village, face aux arbres à proximité du château, même si la vue sur le grand paysage est intéressante.

Des espaces routiers trop prégnants visuellement (marquage au sol, largeurs de chaussée, terre-plein central...).



*La place du jeu de quilles profite d'un vaste espace enherbé et ombragé l'été, mais aussi d'une partie très dégagée, aride.*



*La place du château est ressentie comme une "béance" face à la végétation arborée des abords du château.*

## 2 | Enjeux principaux d'aménagement et perspectives

La première session d'ateliers (11, 12 et 13 juin 2025) a permis de mobiliser les habitants et de recueillir leur analyse des lieux, les envies et les besoins pour leur village. Deux enjeux principaux d'aménagement ont été dégagés, amendés par de premières perspectives :

- **la sécurisation et la mise en valeur de la traversée du bourg** constituent la priorité pour les habitants et les élus, et ce, depuis l'entrée nord du village jusqu'à l'entrée sud depuis le Guidon.

De futurs aménagements permettraient de **passer d'une ambiance de route à celle d'une rue, rythmée par les différents lieux d'intérêt du bourg** : bâti, arbres monumentaux de parcs ou d'alignement, ouvertures sur le paysage, espaces publics marquants..., tout en prenant en compte la contrainte de passage des véhicules encombrants comme les grumiers.

Le **cœur du village** doit être mieux marqué et ressenti dans la traversée.

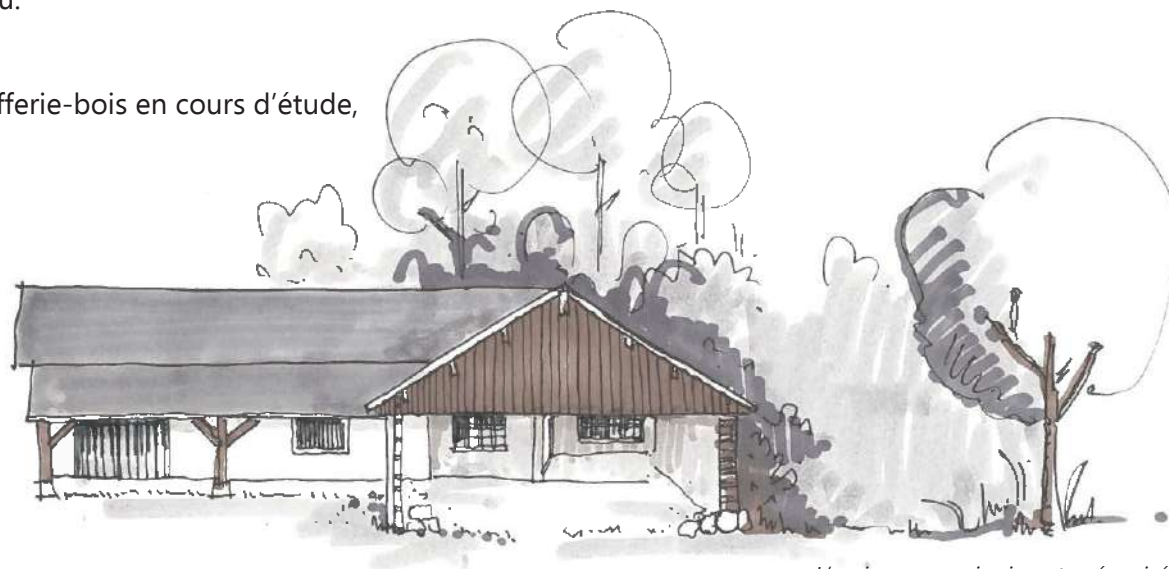
Les **déplacements doux** devraient faire l'objet d'une attention particulière, en trouvant des alternatives à la rue principale lorsque cela est possible. Une connexion entre le haut et le bas du village doit être travaillée. Des assises adaptées à chaque lieu rythmeraient ces circuits. Dans cette perspective, les **cours de l'école et de la mairie** seraient repensées, complémentaires entre elles et répondant aux différents usages.

- **le confortement des lieux de fête et de loisirs** au sud mettrait en valeur l'entrée du village et la présence des deux cours d'eau.

Des aménagements simples reliaient les deux places au château.

Un abri pourrait accompagner l'aménagement du site.

En parallèle, se posent les questions de l'implantation de la chaufferie-bois en cours d'étude, et du devenir du préau de l'école.



*L'ancienne menuiserie restaurée privée,  
à proximité immédiate de la confluence des deux cours d'eau  
et de la place du jeu de quilles*

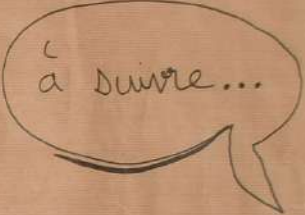
# PERSPECTIVES

## SÉCURISATION & MISE EN VALEUR DE LA TRAVERSÉE

- Connexion + Complémentarité haut et bas du village
- Favoriser le fleurissement

Anticiper l'entrée de boue

Anticiper et réserver le passage du boue



### \* Repenser la Cour d'École & celle de la MAIRIE

- Complémentarité entre sites
- Mieux équilibrer Cours Péd.



Anticiper l'implantation de la CHAUFFERIE dans l'île

## LIEUX DE FÊTES et DE LOISIRS

- Améliorer des jeux pour enfants
- Améliorer l'ambiance
- Améliorer l'entrée du village - local, perspective...
- Structurer par le paysage / actions
- Jouer en relation les 2 places et le château
- Proposer des parcours alternatifs à la traversée
- Valoriser la présence de cours d'eau et du pont
- Offrir des lieux abrités et couverts



Rythmer la traversée par des ASSISES adaptées au caractère du lieu repos & convivialité

Proposer des Logements locaux intergénérationnels



Document de travail réalisé lors de la première session d'ateliers

# 3 | Éléments de programme et premières intentions d'aménagement

## Le cœur de village

La seconde session d'ateliers, les 3 et 4 juillet 2025, a permis d'approfondir les sites à enjeux, de lister des éléments de programme (besoin, envies, contraintes) et de spatialiser de premières intentions d'aménagement. Des images inspirantes appuient les propositions.

### 1 Faire ralentir à l'entrée du bourg

- resserrer visuellement la chaussée en amont du bourg : préserver les bosquets hauts le long de la voie, conserver les accotements enherbés, mieux cadrer les entrées chez les riverains...
- garder la silhouette du bourg et du clocher visible depuis l'entrée (montre la proximité du bourg)
- aménager un parking végétalisé sur l'accotement face à l'épicerie (voire le supprimer)
- marquer résolument l'entrée dans le bourg à hauteur de l'entrée du parking par une teinte claire de la chaussée
- changer le fond de perspective de la rue en occultant la route des Guyards par de la végétation à hauteur du carrefour

### 2 Retravailler la "porte d'entrée" du village

Profiter des réflexions autour du bâti et des usages pour les réorganiser et créer un véritable seuil bâti, cohérent :

- porter une attention particulière au futur bâtiment de la chaufferie, à son implantation et à son architecture
- travailler espaces construits et espaces extérieurs suivant un projet d'ensemble, en continuité les uns avec les autres et dialoguant ensemble (point d'apport volontaire, abri-bus, accueil d'un commerce ambulants, terrasse du café plus grande et en retrait de la chaussée, préau réhabilité/reconstruit...)

### 3 Affirmer une véritable PLACE des Gilandes

- affirmer l'entrée DU parking du cœur de village : signalétique, aménagement de l'entrée...
- réinterroger l'emplacement du point d'apport volontaire au profit du stationnement des campings-cars
- désimperméabiliser en partie le parking haut ?
- retrouver un caractère apaisé et végétalisé de la partie basse de l'espace, menant à l'école (suppression des parties enrobées, végétalisation pour stationnement d'appoint, plantation d'arbres fruitiers, préservation de la vue...) tout en conservant la possibilité d'accès d'un véhicule de service
- créer un petit parvis ombragé et végétalisé à l'entrée de la cour, lieu privilégié de discussion et d'attente des parents, en retrait de la circulation
- rendre ainsi agréable et sécurisés les déplacements piétons (enfants, adultes) depuis la rue/le parking jusqu'à la cour

### 4 Réaménager, réorganiser et végétaliser la cour de l'école

- réinterroger les usages et l'aménagement de la cour avec les enfants et l'équipe pédagogique\*
- prévoir de l'ombre portée naturelle et requalifier/reconstruire le préau\*
- \* Obligation de surface minimale de cour : 200 m<sup>2</sup> pour la 1<sup>re</sup> classe puis 100 m<sup>2</sup> par classe suppl. - Préau : 1 m<sup>2</sup>/élève
- retrouver la vue privilégiée sur le grand paysage, occultée par le grillage non nécessaire
- permettre l'accès sécurisé des piétons entre le parking et la rue côté mairie, grâce à un passage dans le bâtiment ? (ceci nécessite de repenser l'organisation interne du bâtiment)
- envisager la possibilité de travailler la cour en plusieurs espaces aux usages complémentaires, sans les fermer : école, salle des fêtes, temps méridien...



*Faire ralentir en amont de l'épicerie  
et créer une véritable terrasse/lieu extérieur ?*



# 3 | Éléments de programme et premières intentions d'aménagement

## Le cœur de village

### 5 Aménager simplement la cour de la mairie et de la salle des fêtes

- restreindre l'accès et le stationnement des véhicules (garage communal à réinterroger ? stationnement des locataires uniquement ?...), ainsi que l'accès pour le traiteur aux cuisines de la salle des fêtes
- questionner la répartition des espaces dans le bâti (voir croquis ci-contre), permettant de rationaliser les usages et accès, de simplifier les espaces de stationnement
- réserver la plus grande partie de la cour aux piétons, pour l'usage des enfants de la cantine/de l'école, de la salle des fêtes
- préserver les arbres et végétaliser au maximum pour favoriser la fraîcheur d'été et l'infiltration des eaux pluviales sur site

### 6 Requalifier le virage routier en carrefour-rue

- cadrer la chaussée (RD, route des Guyards) par de la végétation pour mieux lire le carrefour et le tracé des rues et recalibrer sa largeur au strict nécessaire
- retrouver ainsi un caractère et une gestion publique des espaces dans le carrefour
- planter un arbre-repère au niveau du carrefour (changement du fond de perspective et fermeture depuis les entrées du bourg)
- maintenir de petites poches de stationnement pour les riverains route des Guyards
- marquer l'entrée est du bourg par un marquage au sol
- retravailler la signalétique au carrefour
- faciliter le cheminement piéton depuis l'épicerie jusqu'à la cour de la mairie (largeur, emmarchements ?)

### 7 Aménager le cœur de bourg, espace de représentation et de vie du village, marquant la traversée

- aménager une place traversante, créant un parvis piéton privilégié pour la mairie et pour l'église
- réduire la chaussée à sa juste largeur
- adopter une teinte claire au sol sur l'ensemble de la place y compris la chaussée (véhicules non prioritaires)
- conforter la mise en valeur du monument aux morts par la végétalisation de ses abords proches
- ouvrir le parc de l'église sur la place, lieu apaisé, végétalisé, propice au repos avec des bancs et la vue sur le paysage
- initier un chemin autour de l'église et habituer à une sortie de l'église côté jardin

### 8 Cadrer et rythmer cette section linéaire de la rue

- limiter l'emprise routière au profit d'un espace latéral libéré pour les piétons et vélos, franchissable pour le stationnement ponctuel. Recenser les besoins en stationnement, au quotidien et de façon exceptionnelle pour calibrer au mieux les aménagements.
- sécuriser ainsi les déplacements doux depuis l'école jusqu'à la Poste, en amorçant la balade vers le Ternin (rue des Roquets)
- végétaliser les pieds de murs et de façades suivant des séquences différentes et non continues (actions participatives de plantation avec les habitants ?), en pleine terre pour limiter l'entretien, rendre pérennes les plantations... (éviter les contenants)
- préserver tant que possible le port naturel des arbres (ici privés) animant la traversée



*Un parvis pour l'église et un accès direct entre parvis et jardin*



*Apaiser les cheminements jusqu'à la Poste et amorcer une balade vers le Ternin...*

**Questionner la répartition des espaces  
dans l'îlot bâti au nord du bourg  
pour améliorer le fonctionnement et l'usage des espaces extérieurs**

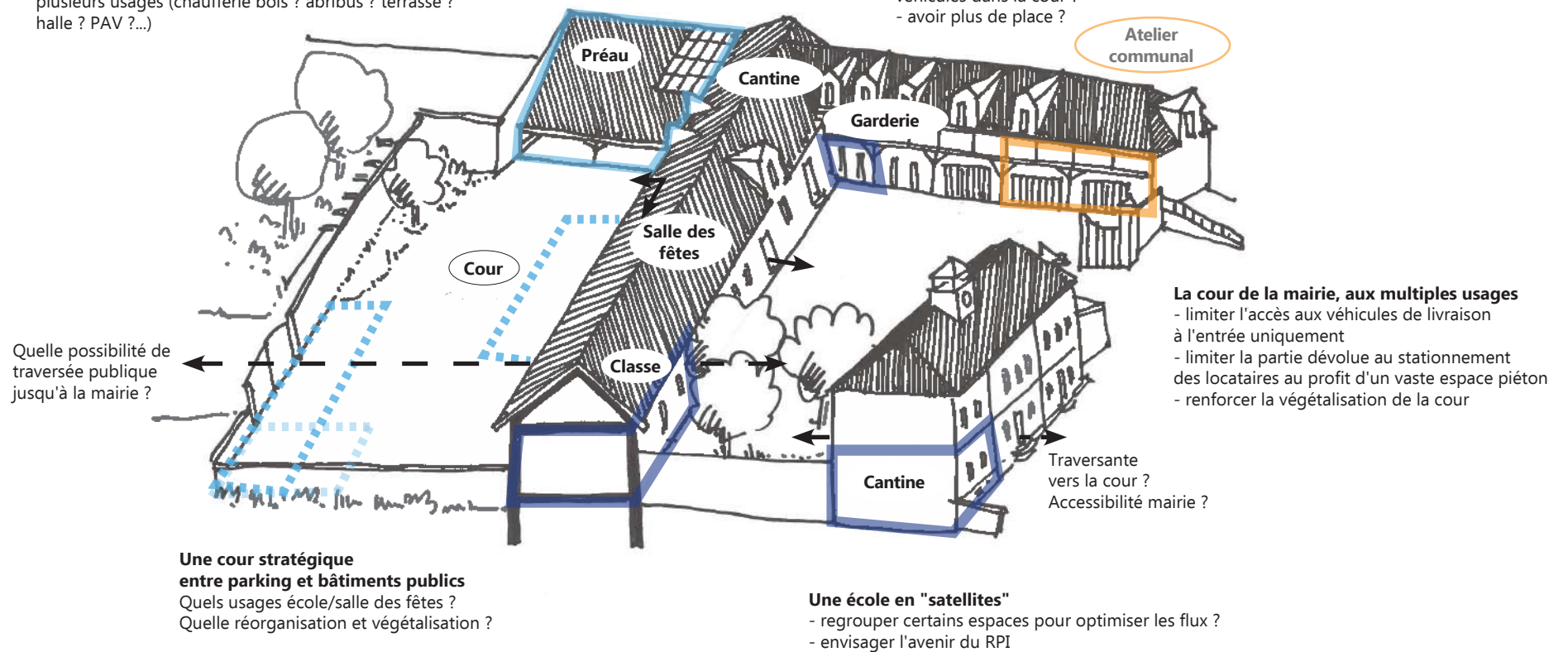
**Un préau en souffrance**

- le réhabiliter ?
- le supprimer ?
- en créer un au sud ? à l'entrée ? en façade ?...

Une opportunité pour un projet architectural regroupant plusieurs usages (chaufferie bois ? abribus ? terrasse ? halle ? PAV ?...)

**L'atelier communal**

- le déplacer pour limiter l'accès des véhicules dans la cour ?
- avoir plus de place ?



**La cour de la mairie, aux multiples usages**

- limiter l'accès aux véhicules de livraison à l'entrée uniquement
- limiter la partie dévolue au stationnement des locataires au profit d'un vaste espace piéton
- renforcer la végétalisation de la cour

**Une cour stratégique**

**entre parking et bâtiments publics**  
Quels usages école/salle des fêtes ?  
Quelle réorganisation et végétalisation ?

**Une école en "satellites"**

- regrouper certains espaces pour optimiser les flux ?
- envisager l'avenir du RPI

# 3 | Éléments de programme et premières intentions d'aménagement

## Le Creux des Chevaux

- 9 Faire ralentir les véhicules dans la traversée entre le pont et la place du jeu de quilles**
- marquer d'une teinte claire la chaussée à hauteur de ces lieux de rencontre et de cheminement du sud du bourg, depuis l'amont du franchissement du pont à la place du jeu de quilles
  - retrouver un accès facilité aux rives du Ternin pour observer le pont historique
  - mettre en valeur le début de l'ouvrage par des plantations de vivaces en pleine terre (suppression de la buse)
  - réduire la largeur de passage de franchissement du pont pour les véhicules afin de laisser un passage pour les déplacements doux et faire ralentir
  - accompagner la rue devant le garage par de la végétation
- 10 Valoriser le Creux des Chevaux, à l'arrière du tissu bâti**
- inviter les visiteurs à emprunter les rives du Ternin, en initiant un cheminement depuis la rue (pas/emmarchements de type champêtre)
  - étudier un bouclage et si ce dernier est possible, mettre en place un franchissement du cours d'eau (gué ? passerelle ?) qui permettrait de relier la rue des Roquets à la place du jeu de quilles à l'arrière du tissu bâti
  - ménager un accès/escalier entre le chemin en contrebas et la place du jeu de quilles
  - préserver le caractère champêtre de ces chemins : herbe juste tondue, entretien différencié des berges, etc.
  - signaler ces circuits alternatifs depuis la rue
- 11 Conforter la place du jeu de quilles pour les rencontres et les loisirs**
- interroger les activités futures de la place et leur complémentarité avec les usages de la place du Château
  - dédier la place du jeu de quilles, ombragée, aux animations
  - construire éventuellement en lisière de la rue un équipement-repère (abri ? préau ?...), regroupant : point d'eau, électricité, sanitaires, recharge électrique... négocier l'occupation ponctuelle/l'achat de l'ancienne menuiserie comme lieu de rencontre couvert ?
  - qualifier la lisière de la place : quelle transition avec la rue ? quel itinéraire pour les piétons ? quelle perspective vers le bourg ? retrouver une continuité avec l'alignement des arbres ?
  - préserver les arbres et haies en lisière sud, tout en ménageant des percées vers le château
- 12 Avoir la maîtrise de l'image de cette entrée dans le bourg**
- acheter l'extrémité du bâtiment, dépendance indépendante pour avoir la maîtrise sur le traitement du pignon
  - utiliser ce lieu couvert et fermé, en lien avec la place du jeu de quilles : grange à vélo ? stockage de matériel ? Garage communal ? Accueil bivouac ?...
- 13 Aménager simplement la place du Château**
- travailler une lisière qualitative en faisant écho aux abords du château, donner ainsi du caractère à la place : plantation d'arbres de haute-tige de grand gabarit, franges enherbées, bornes en pierre récupérées, nettoyées, réinstallées...
  - retravailler ainsi la perspective d'entrée en venant du Guidon, avant le virage, puis vers le bourg
- 16** - réinterroger le terre-plein central de la route de Ruisselle



Une place à la hauteur du château...



Chissey-en-Morvan - Synthèse de la résidence CAUE 2025

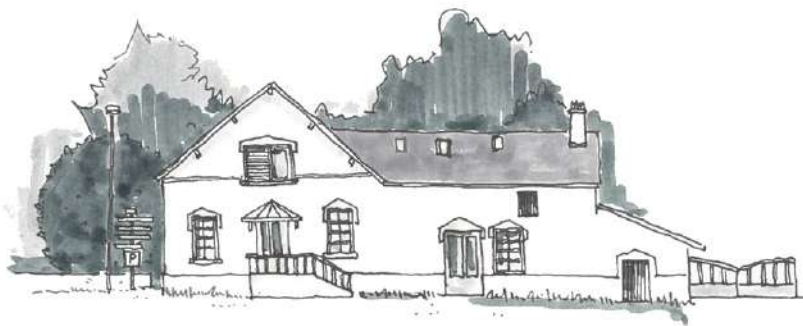
# 4 | Autres conseils et recommandations

Certains sujets, hors ceux de la traversée et des bâtiments en cœur de bourg, ont été abordés au fil de nos rencontres :

- **La création d'un réseau de chaleur** est en cours de réflexion. L'implantation de la future chaufferie doit être envisagée suivant, bien entendu, ses caractéristiques techniques, les facilités de chargement, les bâtiments à chauffer... mais aussi son insertion architecturale et paysagère dans le village. Ainsi, l'intervention d'un architecte sera indispensable pour évaluer et proposer la meilleure intégration possible du projet dans le tissu bâti existant, depuis l'entrée de bourg, les vues lointaines et rapprochées. L'opportunité de composer un projet mixant les différents sujets de l'entrée nord du bourg doit être approfondie.
- **L'intérêt architectural de l'habitat** du bourg et des hameaux a été relevé à plusieurs reprises : anciens corps de ferme, belles demeures de villégiature, châteaux... **Pour préserver ces qualités bâties** - composition de façade, matériaux et mise en œuvre, détails de finition, situation dans le village..., les habitants peuvent solliciter des conseils gratuits d'un architecte-conseiller du CAUE, en permanence au PNRM ou à Autun par exemple. Ils peuvent également se référer aux préconisations de la charte architecturale et paysagère du Parc, "Habiter en Morvan" (disponible gratuitement sur internet).



Maison surplombant le village et le paysage en entrée nord...



Maison en fond de perspective de la rue principale, au carrefour de la RD 980 et de la RD 233



Façade composée de la mairie, caractéristique des bâtiments institutionnels



- **L'ancienne quincaillerie** du village est abandonnée et en mauvais état. Elle est actuellement en vente. Un diagnostic devra confirmer ou infirmer la présence de mэрule. Ce bâtiment est très proche de la chaussée, son terrain s'étendant à l'arrière. L'état du bâtiment présage un coût important au regard du potentiel qu'il peut offrir... Une étude de faisabilité spécifique à ce bâtiment pourrait permettre de juger de l'opportunité d'acquérir ce bien et d'estimer la faisabilité d'une telle opération.
- **Les déplacements doux** seront facilités et implicites, sans trop en faire :
  - revêtements de sol simples, adaptés au contexte minéral ou bucolique des sites ; initier un chemin suffit parfois pour inviter à aller plus loin...
  - circuits réfléchis dans un objectif de bouclage
  - signalétique claire, depuis la rue notamment, mais pas trop abondante ; indications concernant les sentiers de randonnée à proximité
  - assises régulières au fil des circuits, adaptées au contexte des sites (banc avec ou sans dossier, pierre allongée, rondin de bois...)
  - végétation initiant et/ou accompagnant le chemin, pour guider le pas, souligner un seuil, apporter couleurs et fragrances au fil d'un parcours...



*L'ancienne quincaillerie du village*

*Différentes échelles et ambiances de cheminement piéton, détails de végétation déjà existante dans le bourg*



# 5 | Actions, démarches et acteurs

## L'aménagement des espaces publics et de la traversée du bourg

Fort de ces premiers éléments de programme pour **l'aménagement des espaces publics**, la municipalité a désormais besoin d'un plan global d'aménagement et de la conception précise des différents espaces. Pour ce faire, il existe deux possibilités :

► soit la commune souhaite lancer une **étude de faisabilité** pour établir un plan global d'aménagement, une première estimation financière des travaux et évaluer la faisabilité de l'opération. Cette étude sera menée par une équipe pluridisciplinaire, regroupant un paysagiste-concepteur (mandataire) et un bureau d'études en voirie et réseaux divers. Cette étude permettra d'envisager un phasage des travaux en fonction des priorités et des possibilités financières de la commune. Un périmètre d'intervention et une enveloppe financière seront fixés.

Un **maître d'œuvre** (paysagiste-concepteur + bureau d'études VRD) sera ensuite choisi pour les études de maîtrise d'œuvre, le lancement et le suivi des travaux jusqu'à leur réception.

► soit la commune connaît déjà l'enveloppe financière qu'elle peut attribuer aux espaces publics et aux études, ainsi que le périmètre : elle peut alors lancer directement une **étude de maîtrise d'œuvre** auprès d'une équipe pluridisciplinaire, regroupant un paysagiste-concepteur (mandataire) et un bureau d'études en voirie et réseaux divers.

Les études permettront :

- d'envisager différents scénarios
- d'élaborer la conception des différents espaces
- de phaser les travaux en fonction des priorités et des possibilités financières de la commune, en régie ou par des entreprises.

Le maître d'œuvre suivra les travaux jusqu'à leur réception.

Dans cette démarche, les études préliminaires et les études d'avant-projet seront plus importantes (sans étude de faisabilité préalable) et les honoraires du maître d'œuvre adaptés en conséquence.

Les différentes phases du projet sont illustrées par le schéma ci-contre.

Le choix de ces professionnels sera réalisé par le maître d'ouvrage dans le cadre d'une mise en concurrence, dans le respect du Code de la commande publique. Bien entendu, les habitants pourront être concertés/participer aux différentes étapes de l'élaboration du projet, en fonction des souhaits de la municipalité.

## Des ateliers participatifs de plantation

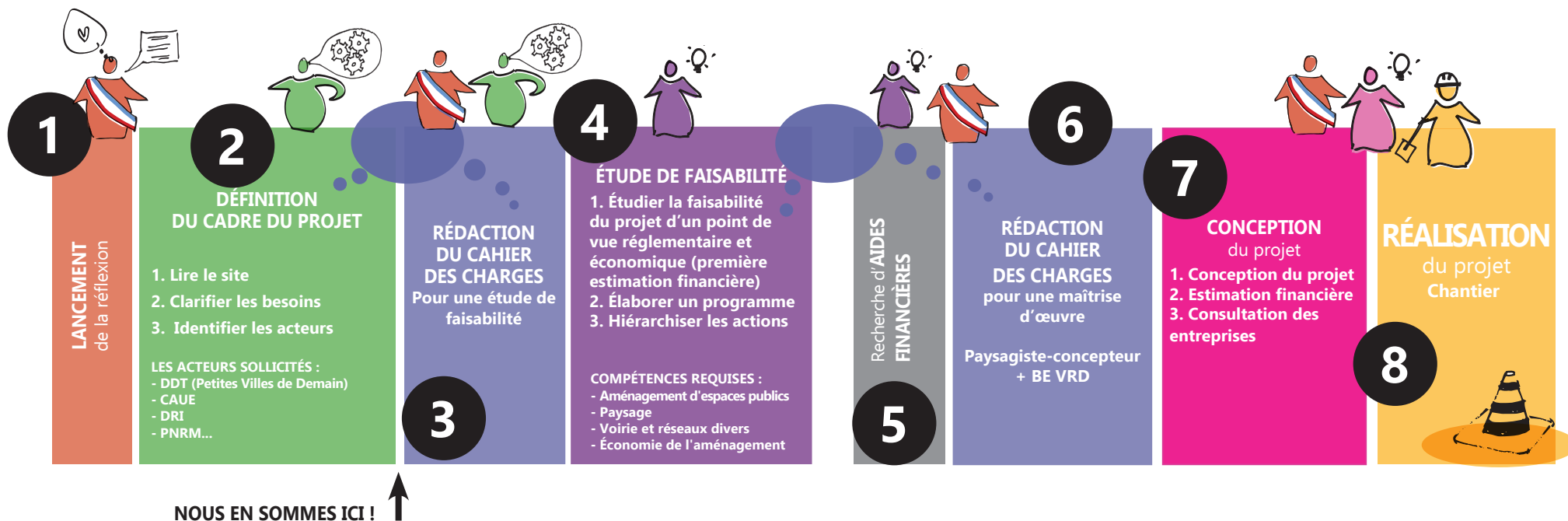
**La végétalisation des pieds de murs et de façades** constitue un moyen simple et efficace de mise en valeur d'un village. Des ateliers participatifs de plantation pourraient être menés avec les habitants, organisés par la commune et éventuellement des partenaires (PNRM, CAUE...). Discuter des enjeux de plantation, du choix des lieux, du choix des végétaux pour le village, de l'entretien ultérieur... sont des étapes indispensables pour la pérennité du projet. Puis les plantations peuvent être effectuées soit par les habitants quand ils le souhaitent, soit durant des ateliers collectifs à organiser.

De la même façon, certains espaces publics peuvent être aménagés simplement, en régie ou de façon collective, **sur la base de l'étude de faisabilité ou de maîtrise d'œuvre**.

Ces réalisations permettent d'agir à court terme au regard du temps long des projets.



*De nombreux habitants plantent le devant de leur propriété côté rue, participant à l'animation de la rue.*



## Un projet de bâtiment aux différents usages

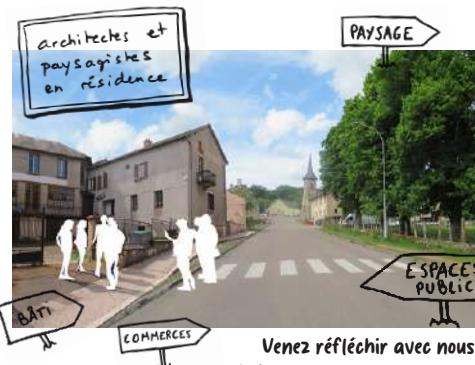
La commune s'interroge sur la chaufferie-bois, le préau, l'entrée nord-ouest du bourg, la terrasse de l'épicerie... Si elle souhaite poursuivre sur un projet de construction avec cette mixité d'usages, plusieurs architectes pourraient être mis en concurrence dans une démarche de "mini-concours" - consultation avec remise de prestations sur intentions architecturales. Ainsi, la commune bénéficiera de réflexions et de propositions de différentes équipes, sur la base du programme établi. L'architecte choisi sera missionné sur l'élaboration du projet architectural, sur la base de ses premières intentions.

Cette démarche nécessite un programme affiné et une enveloppe financière prévisionnelle. D'autre part, une rémunération des équipes mises en concurrence est à prévoir, avec un soutien possible du dispositif Villages d'avenir.

# ANNEXES

## Retour sur la résidence

### Moux-en-Morvan & Chissey-en-Morvan



Venez réfléchir avec nous à l'avenir de vos communes !

### PROGRAMME

3 Journées Remue-méninges **11, 12 ET 13 JUIN 2025**  
2 Journées de synthèse **3 ET 4 JUILLET 2025**



Ensemble, réfléchissons au potentiel de nos bourgs !  
Bâti, espaces publics, commerces, usages...

Les architectes et paysagistes des CAUE vous invitent chaleureusement à participer à **cinq jours d'échanges et de projets**, pour réfléchir collectivement à l'identité, aux usages et perspectives des bourgs de Chissey-en-Morvan (71) et de Moux-en-Morvan (58). De chaque côté de la limite départementale, ces deux villages voisins vous proposent une démarche partagée.

Venez échanger et faire émerger des idées pour concevoir ensemble des solutions durables et adaptées à vos besoins : ateliers collectifs ouverts à toutes et tous, ciné-débats, moments d'échanges informels, boîte à idées...  
Durant cinq jours, vous pourrez contribuer activement, suivant votre disponibilité, à l'évolution des deux villages, **en croisant vos avis et vos regards !**

Nous vous attendons nombreux pour cette semaine de partage !

### PROGRAMME 3 Journées Remue-méninges

libre et à la carte

**Mercredi 11 juin #1**  
**À CHISSEY-EN-MORVAN** à la salle des fêtes

- 9h30 **Balade collective "de la rue à la rivière"**  
Échanges en marchant autour des espaces publics, du bâti et du paysage  
RV à la salle des fêtes
- 12h30 **Discussions autour d'un pique-nique partagé**
- 14h30 **Atelier participatif de réflexion**  
État des lieux des espaces publics  
Atelier jusqu'à 17h00
- 18h30 **Apéro-ciné-débat**  
À partir de courts films sur les expériences d'autres villages !

**Jeudi 12 juin #2**  
**À MOUX-EN-MORVAN** à l'ancienne auberge

- 9h30 **Balade collective "prenons de la hauteur"**  
Échanges en marchant autour du paysage, des espaces publics et de l'ancienne auberge du bourg  
RV à l'ancienne auberge
- 12h30 **Discussions autour d'un buffet**
- 14h30 **Atelier participatif de réflexion**  
État des lieux des bâtiments de l'ancienne auberge et des espaces attenants  
Atelier jusqu'à 17h00
- 18h30 **Apéro-ciné-débat** à la salle des fêtes  
À partir de courts films sur des expériences d'autres villages !  
Films et thèmes différents du mercredi soir

**Vendredi 13 juin #3**  
**À MOUX-EN-MORVAN** à l'ancienne auberge  
**À CHISSEY-EN-MORVAN** à la salle des fêtes

- 9h30 **Synthèse collective**  
Mise en forme d'une exposition sur l'état des lieux, les enjeux principaux et les premières pistes de programme pour des projets  
Atelier jusqu'à 12h30
- Présentation des réflexions de ces 3 journées**
- 17h30 **à Moux-en-Morvan**
- 19h30 **à Chissey-en-Morvan**

### PROGRAMME 2 Journées de synthèse

**Jeudi 3 juillet #4**  
**À MOUX-EN-MORVAN** à l'ancienne auberge  
**À CHISSEY-EN-MORVAN** à la salle des fêtes

- 9h30 **Atelier "ré-action" suite aux premières rencontres**  
Approfondissement et hiérarchisation des pistes d'aménagement en perspective  
Atelier jusqu'à 12h30
- 19h30 **Repas festif partagé à Chissey-en-Morvan**

**Vendredi 4 juillet #5**

- 9h30 **Restitution des travaux aux élus de Chissey-en-Morvan**
- 14h30 **Restitution des travaux aux élus de Moux-en-Morvan**
- 18h00 **Clôture de la résidence et présentation aux habitants à la salle des fêtes de Moux-en-Morvan**



Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement est une association départementale qui accompagne les acteurs du territoire et le grand public dans un objectif de qualité de l'architecture et de son environnement.  
La résidence est menée de façon conjointe par les deux équipes du CAUE de la Nièvre et du CAUE de Saône-et-Loire.







85 bis Rue des Chauvelles  
58000 Nevers  
Tel : 03 86 71 66 90  
Mail : caue58@wanadoo.fr



6 quai Jules Chagot  
71300 Montceau-les-Mines  
Tel : 03 85 69 05 25  
Mail : contact@caue71.fr

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement est une association départementale qui accompagne les acteurs du territoire et le grand public dans un objectif de qualité de l'architecture et de son environnement.  
Résidence menée de façon conjointe par les deux équipes du CAUE de la Nièvre et du CAUE de Saône-et-Loire.